

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 162

présenté par

M. Lellouche, M. Hetzel, M. Perrut, M. Vitel, M. Marlin, M. Decool, M. Poisson, Mme Lacroute et
Mme Louwagie

ARTICLE 18

Après le mot :

« subsidiaire »,

supprimer la fin de l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à encadrer et limiter la réunification familiale.